



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Mon projet pour la planète

Vous avez les moyens de protéger la planète



DOSSIER DE PRESSE
Jeudi 16 novembre 2017

Sommaire

Le mot du ministre et de ses secrétaires d'État	3
Mobiliser la société civile	4
« Mon projet pour la planète », mode d'emploi	
- Critères de sélection	5
- Critères d'évaluation	6
Des projets à déposer dans trois secteurs	
- L'énergie.....	7
- L'économie circulaire.....	8
- La biodiversité.....	9
La plateforme monprojetpourlaplanete.gouv.fr	10
Le calendrier de « Mon projet pour la planète »	
- Lancement de la plateforme et de l'appel à projets	12
- Réunion des jurys citoyens	
- Vote des citoyens	
- Annonce des résultats.....	
Infographie de présentation	13
Les agences partenaires	
- Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe).....	114
- Agence française pour la biodiversité (AFB)	



Nous avons tous le devoir de protéger et de mettre en œuvre l'Accord de Paris. C'est pourquoi le Plan climat, que j'ai présenté en juillet dernier, prévoit des budgets participatifs permettant, pour la première fois, à tous d'apporter leur contribution. « Mon projet pour la planète », c'est un outil pour permettre à chaque citoyen de proposer un projet et de soutenir des actions exemplaires et innovantes pour lutter concrètement contre le dérèglement climatique. Que ce soit dans les énergies renouvelables, l'économie circulaire ou la biodiversité, votre créativité, vos idées et votre volonté d'impacter positivement notre avenir sont les bienvenues. Vous avez les moyens de protéger la planète. Soyez nombreux à déposer vos projets sur : www.monprojetpourlaplanete.gouv.fr

Nicolas Hulot,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Mon projet pour la planète est un appel à toutes les bonnes idées car le changement climatique est une question qui nous concerne tous et qui nécessite l'implication de chacun. Et c'est pour cette raison que le Plan climat offre la possibilité à chaque Français de prendre part aux politiques publiques que nous engageons au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire. Grâce à ces budgets participatifs, vous pourrez désormais proposer ou choisir une initiative pour préserver la biodiversité et encourager l'économie circulaire par exemple, et donc agir concrètement en vous engageant. Une aventure inédite débute. On compte sur vous !



Brune Poirson,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire



L'Accord de Paris a une visée universelle ; le Plan climat appartient à tous les Français. Vous faire participer activement à la mise en œuvre concrète des moyens de lutter contre les changements climatiques était une évidence. La transition énergétique se fera d'ailleurs dans les territoires, avec votre vécu et vos expérimentations. Ou ne se fera pas ! Déposez vos projets pour le déploiement des énergies renouvelables, donnez votre voix au projet que vous préférez sur www.monprojetpourlaplanete.gouv.fr.

Sébastien Lecornu,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Mobiliser la société civile

Afin d'associer directement les Français aux actions sur le climat, Nicolas Hulot a annoncé lors du lancement du Plan climat, le 6 juillet 2017, un projet de budgets participatifs. A travers *Mon projet pour la planète*, **les citoyens sont invités à proposer des projets** dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité.



Cet appel à initiatives citoyennes vise à soutenir et à aider à développer des actions concrètes exemplaires et innovantes, fédérant une diversité d'acteurs, notamment de la société civile, **pour lutter contre le dérèglement climatique et pour améliorer le cadre de vie au quotidien**, dans une perspective d'essaimage potentiel de certains projets sur le territoire national.

Le montant consacré à « Mon projet pour la planète » est de trois millions d'euros.

« Mon projet pour la planète » a pour but de :

- **valoriser les projets des citoyens** s'impliquant de manière effective dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les ambitions du Plan climat ;
- **d'associer les citoyens aux choix** des actions mises en œuvre pour soutenir les innovations dans les secteurs de l'énergie, de l'économie circulaire ou encore de la biodiversité.

« La biodiversité et les changements climatiques sont doublement liés. Le second accentue les pressions sur la première et la biodiversité est une solution pour relever le défi climatique. La force de ces budgets participatifs, c'est de lier les deux sujets. Et de le faire en donnant la main aux citoyens car nous savons que rien ne pourra se faire sans eux », selon Christophe Aubel directeur général de l'Agence française pour la biodiversité.



« Je suis particulièrement fier que l'Ademe s'associe aux budgets participatifs lancés par Nicolas Hulot, aux côtés de l'Agence Française pour la Biodiversité. Ensemble, nous accompagnerons des projets concrets sur tout le territoire et nous aiderons les citoyens qui s'engagent pour le respect de l'environnement et les solidarités » déclare Bruno Lechevin, président de l'Ademe.

« Mon projet pour la planète », mode d'emploi

Critères de sélection

Cet appel à initiatives citoyennes s'adresse à tout porteur de projet ayant un statut de personne morale de droit public (sauf services de l'État) ou de droit privé.

Le projet peut être porté par une structure relevant de l'Économie sociale et solidaire (ESS) – association, coopérative, mutuelle, fondation –, de même que par des structures de petite taille (start-up...).

Les projets d'initiatives citoyennes doivent s'inscrire dans au moins une des trois thématiques (« énergie », « économie circulaire » et « biodiversité ») et répondre aux critères suivants :

- **Proposer des solutions pratiques et concrètes** en lien avec les orientations et/ou la mise en œuvre du Plan climat, axées sur la transition écologique et solidaire ;
- **Correspondre à une initiative de terrain**, avec un ancrage territorial en France avec une échelle de mise en œuvre précisément établie (quartier, village, ville...) ;
- **Satisfaire des objectifs sociaux** (équité, solidarité ...) **et environnementaux** (préservation de la biodiversité, économie d'énergie et de ressources ...) ;
- **Favoriser l'interaction d'acteurs diversifiés** (collectif de citoyens organisés, institutions, experts...).

Nota bene

- Les collectivités (communes, conseils départementaux, etc.) ne peuvent pas présenter de projet.
- Les projets relevant de la coopération européenne ou internationale, les actions déjà mises en œuvre ou financées par l'Ademe et l'Agence française pour la biodiversité et les opérations qui n'ont pas vocation à satisfaire une mission d'intérêt général ne sont pas éligibles.

Les particuliers, souhaitant déposer un projet, peuvent créer une association. C'est simple et rapide ! Plus de renseignements auprès des préfectures ou sur : <https://www.service-public.fr/associations>

Critères d'évaluation

Avant d'être présenté au vote de tous, les projets seront soumis début avril à l'un des trois jurys citoyen thématique.

Un projet retiendra l'attention des jurys s'il est :

Fédérateur : capacité du porteur à mobiliser des publics d'horizons divers par leur notoriété ou par le rayonnement déjà acquis du projet

Participatif : participation des publics cibles à la conception et à la conduite du projet (prise en compte de leur attente, co-création)

Reproductible : potentiel de duplication du projet à des échelles territoriales plus larges

Impactant : prise en compte des bénéfices environnementaux du projet, en lien avec au moins l'une des trois thématiques « énergie », « économie circulaire » et « biodiversité »

Innovant : des actions originales ou pionnières, mais aussi des actions ayant déjà fait leur preuve à petite échelle et que « Mon projet pour la planète » pourrait aider à généraliser auprès d'un public plus large

Des projets à déposer dans trois secteurs

Les initiatives citoyennes déposées sur internet dans le cadre de l'appel à projets doivent avoir pour finalité la transition écologique et solidaire. Elles s'inscriront dans l'une au moins des trois thématiques suivantes : énergie, économie circulaire ou biodiversité.

Quelques exemples de projets éligibles pour « Mon projet pour la planète » :

✓ L'ÉNERGIE

« Soyez créatifs dans les énergies renouvelables et agissez pour faire des économies d'énergie »

- **Vous êtes une association œuvrant pour créer du lien social avec les personnes âgées à domicile**, et vous souhaitez mettre en place à l'échelle d'une ville un réseau de visiteurs formés pour conseiller et aider ces personnes à réduire leur consommation énergétique et améliorer leur confort
- **Vous êtes un groupement de riverains et vous souhaitez mettre en place un équipement de panneaux photovoltaïques**, pour permettre au quartier de fonctionner en autoconsommation d'énergie renouvelable
- **Autres exemples de projets** : la commercialisation de plaquettes de bois destinées à alimenter des chaudières en circuit court, ou encore l'auto-réhabilitation accompagnée de logements de ménages modestes.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE (source Ademe)

Les énergies renouvelables représentent **15%** de la consommation finale en 2017. L'objectif est de **23%** pour 2020 et de **32%** d'ici 2030.

23,4 millions tonnes équivalent pétrole (Mtep) d'énergie brute renouvelable ont été produites, soit **une augmentation de 4%** par an depuis 2005.

283 000 petites installations photovoltaïques résidentielles sont raccordées.

Le chauffage représente **27,6%** de la facture d'électricité des ménages : c'est le premier poste de dépense.

✓ L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« Imaginez des circuits de production et de consommation relocalisés et économes en ressources »

- **Vous êtes une équipe travaillant dans une école primaire publique** et vous souhaitez impliquer les élèves et les collaborateurs pour arriver à un objectif de zéro gaspillage alimentaire à la cantine
- **Vous êtes le chef d'une entreprise d'informatique et vous souhaitez réutiliser la chaleur dégagée par vos serveurs** pour mettre en place un réseau de chaleur renouvelable à l'échelle du territoire
- **Autres exemples de projets** : des dispositifs solidaires (insertion) de réparation, réutilisation d'objets de seconde main, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le soutien à des circuits courts de production / consommation, l'accompagnement de la réduction de l'empreinte écologique des salariés sur leur lieu de travail.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN FRANCE (source Ademe)

La consommation mondiale de ressources naturelles utilisées en tant que matière première s'élève à **85 milliards de tonnes** et elle passera à **183 milliards de tonnes en 2050** si nous n'agissons pas (source : *Pnue*).

22,5 millions de tonnes équivalent CO2 sont évitées chaque année grâce au recyclage.

Un Français produit **263kg d'ordures ménagères** résiduelles par an.

Chaque Français produit **29kg de gaspillage alimentaire par an**.

940 000 tonnes de déchets ont été réutilisées ou remployées (chiffres 2013).

73% de l'ensemble des déchets sont produits par le BTP.

✓ LA BIODIVERSITÉ

« Protégez et valorisez la biodiversité près de chez vous »

- **Vous êtes un petit groupe de passionnés et vous avez mis en place un système d'accueil et de soins d'animaux blessés**
- **Vous êtes une association locale et vous souhaitez mettre en place un parcours pédagogique** utilisant des outils innovants pour sensibiliser les citoyens à la faune et la flore locales
- **Vous êtes un collectif d'habitants constitué en association qui souhaite dépolluer et restaurer une zone humide** d'intérêt majeur pour la biodiversité de la région
- **Autres exemples de projets** : des opérations de science participative locales ou en relais d'opérations nationales, la mise en place d'activités économiques basées sur la valorisation de la biodiversité locale.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE (source ministère de la Transition écologique et solidaire)

La France possède le **2e espace maritime du monde** avec plus de 10 millions de km² sous sa juridiction.

Tous statuts confondus, les aires protégées françaises couvrent, en avril 2017, environ **21% des terres et 22% des eaux françaises**.

Sur l'ensemble du territoire national, **environ 180 hectares de milieux naturels et terrains agricoles (soit près de 250 terrains de football) sont détruits chaque jour**, remplacés par des routes, des habitations, des zones d'activités.

La France, qui tient sa diversité spécifique notamment des territoires d'outre-mer, se situe **parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées** : 1147 espèces, dont 278 dans l'Hexagone selon la Liste rouge 2017 de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

La plateforme monprojetpourlaplanete.gouv.fr



Les dossiers de candidature devront être déposés sur la plateforme www.monprojetpourlaplanete.gouv.fr , avant le **28 février 2018**.

Un appel à projets inédit

Cette démarche, tournée vers l'innovation, est lancée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Agence Française pour la Biodiversité. Elle invite des citoyens volontaires à proposer des projets dans trois domaines :



Énergie

Soyez créatifs dans les énergies renouvelables et agissez pour faire des économies d'énergie...

[En savoir plus](#)



Économie circulaire

Imaginez des circuits de production et de consommation relocalisés et économes en ressources...

[En savoir plus](#)



Biodiversité

Protégez et valorisez la biodiversité près de chez vous...

[En savoir plus](#)

ÉTAPES

- 1 Déposez vos projets** >
Du mercredi 8 novembre 2017 au mercredi 28 février 2018 à 23:59
En cours
- 2 Analyse des projets** >
Du jeudi 1 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 à 23:59
À venir
- 3 Votez pour vos projets favoris** >
Du lundi 9 avril 2018 au mercredi 9 mai 2018 à 23:59
À venir
- 4 Projets lauréats** >
À venir

Déposez vos projets

Cet appel à initiatives citoyennes s'adresse à tout porteur de projet ayant un statut de personne morale de droit public (à l'exception des services de l'État) ou de droit privé.

L'objectif de cet appel à projet étant de financer des opérations citoyennes et locales, le type de porteur de projet sera un critère important dans le processus de sélection. Le projet peut par exemple être porté par une structure relevant de l'Économie sociale et solidaire, de même que par des structures de très petite taille.

Peuvent donc concourir les écoles, collèges, lycées, centres de formation professionnelle, start up, associations, coopératives, mutuelles, ou fondations.

Si vous êtes un particulier et souhaitez déposer un projet, vous pouvez créer une association. C'est simple et rapide ! Renseignez-vous auprès de votre préfecture ou sur : <https://www.service-public.fr/association>

Nota bene :

- Les collectivités (communes, conseils départementaux, etc.) ne peuvent pas présenter de projet.
- Les projets relevant de la coopération européenne ou internationale
- Les actions déjà mises en œuvre ou financées par l'Ademe et l'Agence française pour la biodiversité et les opérations qui n'ont pas vocation à satisfaire une mission d'intérêt général ne sont pas éligibles.

INFORMATIONS RELATIVES

- Participants >
- Statistiques >
- Corbeille >

2 propositions

+ Déposer une proposition

Tri aléatoire | Mots-clés ou référence | Mosaïque | Carte

Tous les contributeurs | Toutes les localisations | Tous les thèmes

Toutes les catégories | Tous les statuts

Naim 10 novembre 2017 | Naim 10 novembre 2017

La candidature comprendra des informations présentant le plus concisément possible :

- **le « Candidat »** : la structure porteuse, ses actions principales et le personnel impliqué dans le projet
- **le « Projet »** : le contexte, les enjeux et les objectifs ; la mission d'intérêt général ; le périmètre géographique du projet et son ancrage territorial ; le plan d'actions détaillé avec le calendrier prévisionnel ; les impacts attendus ; le plan d'évaluation des actions...
- **le « Budget »** détaillant les dépenses nécessaires à la réalisation du projet et le plan de financement..

Les projets présélectionnés par les trois jurys thématiques seront ensuite soumis à un vote citoyen. Chaque citoyen pourra voter pour son projet favori en cliquant simplement sur le bouton « Voter pour ». Un participant ne peut voter qu'une fois par projet mais pourra en revanche voter pour autant de projets qu'il le souhaite.

Les projets retenus seront ceux ayant recueilli le plus de votes.

Le calendrier de « Mon projet pour la planète »

1 / Lancement de la plateforme et de l'appel à projets le 16 novembre 2017

La plateforme pour le dépôt des dossiers (monprojetpourlaplanete.gouv.fr) ouvre le 16 novembre 2017.

2 / Réunion des trois jurys citoyens en avril 2018

Trois jurys, un par thématique (énergie, économie circulaire, biodiversité), seront constitués de citoyens, de personnalités mobilisées dans la transition écologique et solidaire (scientifiques, experts, ...) et de représentants des organismes organisateurs du présent appel à projets. L'ensemble des membres des jurys ne devront pas être impliqués directement dans un projet déposé ou ne devront pas être liés au déposant.

3 / Vote des citoyens d'avril à mai 2018

Les projets présélectionnés par les trois jurys seront soumis au « vote citoyen », de manière ouverte, sur la plateforme d'avril à mai. Tous les citoyens pourront voter sans condition d'âge ni de nationalité.

Seront retenus les projets ayant recueilli le plus de votes, dans la limite des enveloppes budgétaires allouées pour chacune des trois thématiques.

4 / Annonce des résultats en mai 2018

Annonce et démarrage des projets sélectionnés par le vote citoyen.

EN BREF

- **Le 16 novembre 2017 :** lancement de la plateforme en ligne monprojetpourlaplanete.gouv.fr
- **Du 16 novembre 2017 au 28 février 2018 :** dépôt des projets
- **Début avril 2018 :** journée de délibération des trois jurys citoyens pour sélectionner les projets qui seront soumis au vote de tous
- **Avril 2018 à mai 2018 :** vote ouvert à tous directement sur la plateforme en ligne
- **Courant mai 2018 :** annonce et démarrage des projets lauréats

Mon projet pour la planète

Mon projet pour la planète est un appel à initiatives citoyennes pour que chacun puisse soutenir des actions exemplaires et innovantes dans la lutte contre le dérèglement climatique.



Qui peut participer ?

Micro-entreprise

Association

Fondation

Start-up

Professionnels

Mutuelle

École...



Tout porteur de projet ayant un statut de personne morale de droit public * ou privé

Comment contribuer ?

Rendez-vous sur...

monprojetpourlaplanete.gouv.fr

... et déposez vos projets portant sur l'un des 3 thèmes :

Biodiversité

Énergie



Économie circulaire

L'appel à projets est organisé, accompagné et financé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Ademe et l'Agence française pour la biodiversité



* Les services de l'État et les collectivités (mairies, conseils départementaux, etc.) ne peuvent pas présenter de projet.



ecologie.solidaire.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



Les agences partenaires



L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et Solidaire et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



L'Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité, établissement public de l'État, a été créée au 1er janvier 2017 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'Agence regroupe les compétences des 1300 agents issus de quatre organismes, l'Onema, l'Agence des aires marines protégées, Parcs nationaux de France et l'Aten. Les dix parcs nationaux français lui sont rattachés. Les équipes de l'Agence se sont renforcées avec l'intégration de la fédération des conservatoires botaniques nationaux et d'une partie du service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, qui constituera une partie du centre d'expertise et de données sur la nature.

En appui des politiques publiques, l'Agence a pour ambition d'être le levier qui permet d'installer les enjeux de préservation de la biodiversité dans la société. Parmi ses missions, l'amélioration, le partage des connaissances et des savoirs, la gestion d'espaces protégés, la restauration des milieux, la police de l'environnement, la sensibilisation et la formation... En outre-mer et métropole, elle crée des synergies et des partenariats avec les nombreux acteurs de la biodiversité déjà présents dans les territoires (services de l'État, associations, collectivités locales, entreprises, citoyens).

Contacts presse

Ademe : ademepresse@havas.com / 01 58 47 81 28 / [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Agence française pour la biodiversité : presse@afbiodiversite.fr / 01 45 14 88 63 / [@AFBiodiversite](https://twitter.com/AFBiodiversite)

MTES : www.ecologique-solidaire.gouv.fr / 01 40 81 78 31 / [@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)